CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-18 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) ET À FRANCE EAU PUBLIQUE (FEP)

Rapporteur : Laurent BALOGE

Monsieur le Président de la régie eau potable expose que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association regroupant des collectivités territoriales et leurs groupements compétents notamment dans le domaine de l'eau.
Dans ce domaine, la FNCCR accompagne ses adhérents sur les différentes missions liées à la production et à la distribution d'eau potable, à l'assainissement ainsi qu'à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.
Elle propose notamment une veille juridique et technique, des documents et outils de travail, des réunions d'information ainsi qu'un accompagnement sur les évolutions réglementaires et techniques intéressant les services publics de l'eau.
La FNCCR propose également, dans le cadre de son activité dans le secteur de l'eau, une adhésion complémentaire à France Eau Publique (FEP), réseau regroupant des collectivités et opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement.

Afin de bénéficier des services proposés par ces deux structures et de participer à leurs travaux, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre à la FNCCR au titre du cycle de l'eau, ainsi que son adhésion complémentaire à France Eau Publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Vu les modalités d'adhésion à la FNCCR au titre du cycle de l'eau et l'adhésion complémentaire à France Eau Publique (FEP) ;

Considérant que la FNCCR accompagne les collectivités et leurs groupements dans l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'eau, notamment par une veille juridique et technique, la mise à disposition de documents et d'outils ainsi que l'organisation de réunions d'information ;
Considérant que ces services sont de nature à contribuer à l'information et à l'accompagnement de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre dans l'exercice de ses compétences en matière d'eau ;
Considérant que l'adhésion complémentaire à France Eau Publique permet à la Communauté de communes de participer à un réseau d'acteurs publics de l'eau et de l'assainissement et de bénéficier des échanges et travaux menés au sein de ce réseau ;
Considérant qu'il est ainsi proposé d'adhérer à la FNCCR au titre du cycle de l'eau ainsi qu'à France Eau Publique ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le résident de la régie eau potable, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) au titre du « cycle de l'eau » ;
- D'APPROUVER l'adhésion complémentaire à France Eau Publique (FEP) ;
- D'AUTORISER le paiement des cotisations annuelles correspondantes ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,